



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille**

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

**Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré**

## **Suppression de l'accès par liste d'aptitude aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS.**

Le décret n° 2019-1043 du 10 octobre 2019 publié au Journal Officiel de la République Française du 12 octobre 2019 **supprime à compter du 1er janvier 2020 l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude.**

**Alors que les ministres successifs se targuent de vouloir favoriser et valoriser les secondes carrières et la mobilité professionnelle, le ministère avait annoncé l'an passé sa volonté de mettre fin à cette promotion de corps qui permettait pourtant chaque année à plusieurs centaines de professeurs des écoles et de professeurs de lycée professionnel d'accéder au corps des professeurs certifiés.**

Malgré les protestations syndicales, le ministère impose, sur ce sujet comme sur d'autres, sa vision dogmatique.

**La suppression de l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS par liste d'aptitude constitue un corollaire de la Loi Dussopt dite de « transformation de la fonction publique » publiée en août 2019 (les commissions paritaires administratives perdent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 leur compétence en matière de mutations et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 leur compétence en matière d'avancement et de promotion). Le *SIAES - SIES* a combattu la Loi Dussopt, dénoncé ses conséquences pour les personnels et revendique son abrogation.**

Les professeurs de lycée professionnel et les professeurs des écoles pourront désormais accéder au corps des professeurs certifiés uniquement par détachement / intégration ou par concours (externe ou interne).